**RÈGLEMENT**

**Programme GENAI**

*Accélérer l’intégration de l’IA générative dans l’économie bruxelloise*

# Contexte

L’intelligence artificielle (IA) est en train de transformer le monde, et l’une de ses avancées les plus marquantes est l’émergence de l’IA générative. Cette technologie novatrice, capable de créer de nouveaux contenus à partir de modèles préexistants, redéfinit les frontières de la créativité humaine et machine. En générant des textes, des images, des vidéos, et même des objets en 3D, l’IA générative joue un rôle crucial dans la réinvention des processus créatifs, industriels et scientifiques.

Aujourd’hui, cette capacité à générer du contenu original dépasse le simple cadre technique et trouve des applications dans une multitude de secteurs. Par exemple, dans les médias et la publicité, les systèmes génératifs permettent de produire des campagnes personnalisées à grande échelle. Dans le design et l'architecture, ils ouvrent la voie à des formes inédites et à une optimisation des ressources. Dans la recherche biomédicale, l'IA générative aide à modéliser des molécules et accélère la découverte de nouveaux traitements. Elle est aussi de plus en plus utilisée dans la modélisation de simulations complexes, de la finance à l'aéronautique, en passant par l'urbanisme et l'agriculture.

L’impact de cette technologie est immense, non seulement en termes de productivité, mais aussi dans la manière dont les entreprises et les chercheurs abordent l'innovation. En automatisant certaines tâches créatives, l'IA générative permet aux humains de se concentrer sur les aspects plus stratégiques et conceptuels de leur travail.

Cependant, l'IA générative soulève des enjeux sociétaux, économiques et éthiques. L'un des défis majeurs réside dans l'encadrement de l'utilisation de ces systèmes, notamment en termes de droits d'auteur, de respect de la vie privée et de transparence des processus et algorithmes. L’impact sur le marché du travail, avec l’automatisation accrue des tâches créatives, nécessite également une réflexion collective sur l'adaptation des compétences et la répartition des responsabilités entre les hommes et les machines.

C'est dans ce contexte en constante mutation que notre programme s'inscrit. Il vise à permettre aux entreprises bruxelloises de s’approprier ces technologies et les transformer en avantage compétitif.

# Objectifs

A travers ce programme, Innoviris vise à accélérer l’intégration de l’intelligence artificielle générative dans l’économie bruxelloise. Il s’agit pour les entreprises d’offrir de nouvelles propositions de valeur permises par l’intégration de technologies d’IA générative dans leurs produits, services ou encore leurs processus internes.

Toutefois, selon certaines estimations, plus de 80% des projets d’IA échouent, soit le double du taux d’échec des projets IT n’impliquant pas d’intelligence artificielle[[1]](#footnote-1).

Ainsi, la préparation d’un projet IA est tout aussi fondamentale que la mise en œuvre. Le présent programme a pour objet cette phase de préparation en soutenant **une étude de faisabilité et le développement d’une preuve de concept** d’IA générative. Les niveaux TRL 3->5 sont ici visés. L’étude de faisabilité s’attachera à répondre aux questions telles que :

* L’IA générative est-elle la solution la plus appropriée pour le problème visé ?
* Quels modèles ou types de modèles sont-ils les plus appropriés pour le problème visé ? Quel niveau de dépendance au modèle choisi est-il acceptable ? Comment le modèle sera-t-il maintenu et mis à jour ?
* Les données disponibles sont-elles suffisantes, représentatives et non biaisées ?
* Comment la confidentialité, la sécurité et la conformité (GDPR…) des données seront-elles assurées ?
* Comment la solution sera-t-elle testée ? Quel niveau minimal de performance est-il requis ?
* La solution peut-elle ‘scaler’ ? Quelle infrastructure technique est-elle envisagée ?
* …

Au-delà de répondre à ces questions techniques et le développement d’une preuve de concept, le projet est également l’occasion pour les sociétés de répondre à des questions orientées business telles que :

* Quels sont les coûts et les revenus associés à la solution GENAI ? Le retour sur investissement attendu est-il satisfaisant ?
* Comment le contenu généré (texte, image, code, …) sera-t-il traité en termes de propriété ou de responsabilité ?
* Quels sont les risques techniques, opérationnels et stratégiques associés à la solution ? Comment les risques éthiques et réputationnels seront-ils gérés ?
* …

En fin de projet, les entreprises seront dès lors en mesure de décider de la poursuite ou non de ses développements d’IA générative.

Les projets peuvent concerner le/les **produit(s) et service(s)** de l’entreprise ou les **processus internes** de celle-ci. L’on attend toutefois un degré **d’intégration, de contextualisation et de customisation** propre à l’entreprise des technologies de GENAI. Ainsi, par exemple, le déploiement et la formation en interne de l’outil chatgpt standard ou de l’outil Copilot ne peut recevoir le soutien d’Innoviris.

A contrario, et de façon non exhaustive, l’on peut citer les idées suivantes comme affichant des niveaux suffisants dans l’appropriation des technologies :

* **Hyperpersonnalisation** : proposer des recommandations de produits ou contenus en fonction des préférences individuelles grâce au traitement de grandes quantités de données ;
* **Nouvelles interfaces utilisateurs** : les techniques GENAI permettent de réinventer l’interface utilisateur et améliorer l’efficacité des systèmes logiciels mais aussi de transformer fondamentalement la façon dont les employés interagissent avec ces outils ;
* **Scaling** : l’IA générative peut générer rapidement des résultats de haute qualité, permettant aux entreprises de proposer de nouvelles offres et se développer sur de nouveaux marchés à un rythme inégalé et sans perte de qualité ;
* **Service-client amélioré** : le développement de chatbots capables de comprendre et répondre efficacement aux besoins complexes des clients ;
* **Gains d’efficience internes** : l’IA générative permet d’automatiser certaines tâches et workflows internes (e.g. tests automatiques), réduire les erreurs humaines et libérer du temps pour des activités à plus haute valeur ajoutée ;
* …

# Modalités de financement et frais éligibles

Les projets sont financés sous la forme de **subside** dont l’intensité est fonction de la taille de l’entreprise selon le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| **Taille de l’entreprise** | **Taux d’intervention** |
| (T)PE | 70% |
| ME | 60% |
| GE | 50% |

**Le budget maximum du projet ne peut excéder 80.000 euros (HTVA).**

**La durée du projet ne peut excéder 10 mois.**

Le subside sera payé en deux tranches : **50% au démarrage du projet, 50% au terme du projet** conditionnellement au reporting classique requis par Innoviris (rapport scientifique, rapport financier et déclaration de créance) et la validation de celui-ci par Innoviris. Le rapport scientifique sera double : d’une part un rapport présentant les réponses aux questions faisant l’objet de l’étude, d’autre part une démonstration de la preuve de concept.

Les frais éligibles sont les suivants :

* **Frais de personnel :** les coûts liés au personnel (salarié ou indépendant) dans la mesure où ils sont employés pour le projet. Les salaires doivent être conformes aux usages et barèmes (le cas échéant) du secteur d’activité visé.
* **Frais d’investissement :** coûts des instruments et équipements utilisés au cours du projet (coût d’achat/durée d’amortissement x durée d’utilisation dans le projet x taux d’utilisation)**.**
* **Frais de sous-traitance :** l’entreprise peut faire appel à un (ou plusieurs) sous-traitant(s) pour l’accompagner dans son projet. La sous-traitance doit toutefois être **limitée à 2/3 du budget** et l’entreprise doit démontrer sa capacité à internaliser à terme les compétences faisant l’objet de la sous-traitance. Ces aspects de transfert d’expertise devront faire partie de l’offre de sous-traitance. Innoviris n’impose pas de restrictions quant au choix du (des) sous-traitants. L’entreprise à la recherche d’un prestataire peut toutefois utilement consulter la [liste des entités agrées](https://www.innoviris.brussels/sites/default/files/2024-11/Innovation%20Vouchers%20Start%20AI%20liste%20experts_0.pdf) par Innoviris dans le cadre du programme STARTIA.
* **Frais d’exploitation :** notamment les coûts liés aux licences et services cloud.

Une description plus détaillée des frais éligibles est disponible dans les [directives comptables d’Innoviris](https://innoviris.brussels/fr/directives-comptables-generiques).

|  |
| --- |
| **Remarque – Disponibilité de fonds propres** |
| En plus d’être capable d’assurer sa quote-part dans le cadre du projet, il est important de noter que toute organisation candidate doit être financièrement prête à avancer les frais nécessaires à la réalisation du projet étant donné d’une part qu’il est possible qu’il y ait un décalage entre la date de début du projet et la réception de la première tranche de subside, et d’autre part que le paiement d’une partie du subside est toujours réalisé a posteriori de la fin du projet.  |

# Calendrier

Le présent programme offre actuellement deux dates de soumissions (cut-off dates) aux entreprises bruxelloises :

|  |  |
| --- | --- |
| Cut-Off #1 | 20 mars 2025, 14h00 |
| Cut-Off #2 | 13 juin 2025, 14h00 |

Le deuxième cut-off est destiné aux entreprises se situant trop en amont de leur parcours d’innovation IA et nécessitant un travail d’analyse préliminaire (voir section Accompagnement). Les projets non retenus lors du premier cut-off peuvent soumettre un dossier révisé au deuxième cut-off.

Enfin, le formulaire complété accompagné de ses annexes sont à envoyer sous forme électronique à funding-request@innoviris.brussels & jduplicy@innoviris.brussels.

**Critères d’éligibilité**

Afin de pouvoir bénéficier de l’intervention financière de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de ce programme, chaque candidat doit :

* **Être une entreprise** : toute entreprise dotée d’une personnalité juridique de toute forme à la date du cut-off est éligible ;
* **Avoir au moins un siège d’exploitation en RBC** ;
* **Ne pas être en difficulté financière** : voir point 20[[2]](#footnote-2) des Lignes directrices concernant les aides d’État au sauvetage et à la restructuration d’entreprises en difficulté autres que les établissements financiers (2014/C 249/01). Cet aspect ne concerne que les entreprises qui existent depuis plus de trois ans ;
* **Proposer un projet qui corresponde au périmètre de l’action** : le projet doit répondre aux objectifs du programme ;
* **Avoir rempli le cas échéant ses obligations envers la Région dans le cadre d’aides antérieures** ;
* **Démontrer l’effet incitatif de l’aide** l’entreprise candidate doit démontrer que le projet ne pourrait pas être réalisé, ou devrait être sensiblement moins ambitieux, sans l’intervention d’Innoviris ;
* **Ne pas déjà bénéficier d’un soutien public pour les tâches reprises dans le projet** (interdiction de double financement).

# Sélection/évaluation des demandes

La réception des demandes de financement est suivie d’une vérification de l’éligibilité. Les entreprises éligibles seront ensuite invitées à défendre leur projet lors d’une **vidéo-conférence** d’une durée d’une heure (maximum). Cette réunion consistera en une présentation du projet par l’entreprise suivie d’une session de questions & réponses avec les conseillers d’Innoviris.

Les aspects suivants seront évalués :

* **Innovation :** le développement faisant suite à l'étude de faisabilité et à la preuve de concept doit représenter une innovation pour l’entreprise et/ou son marché ;
* **Mise en œuvre :** le programme de travail doit être pertinent et réaliste tant en termes de tâches, de budget, de méthodologie, d’expertise (interne et externe) que de ressources (en particulier l’accès aux données) ;
* **Impact stratégique et économique :** l’activité faisant l’objet du projet doit démontrer un réel potentiel de création de valeur. Le projet doit s’inscrire dans la stratégie globale de l’organisation et refléter un business model viable ;
* **Valorisation sociétale :** l’activité faisant l’objet du projet doit démontrer un impact social, environnemental et/ou sur l’écosystème bruxellois.

**Accompagnement**

Innoviris recommande fortement aux entreprises de se faire accompagner dans leur parcours d’innovation IA par [sustain.brussels](https://www.sustain.brussels/fr_BE), le Digital Innovation Hub de la Région bruxelloise. Sustain.brussels offre un accompagnement gratuit et personnalisé aux entreprises désireuses de se développer dans l’IA. Sustain.brussels aidera l’entreprise à murir son projet et si besoin pourra lui proposer de s’inscrire dans le programme [STARTIA](https://www.innoviris.brussels/fr/program/innovation-vouchers-start-ai) en préalable à une soumission au présent programme GENAI.

# Contact

Des questions sur ce programme ? N’hésitez pas à contacter Jonathan Duplicy, conseiller scientifique, par email : jduplicy@innoviris.brussels.

1. https://www.rand.org/pubs/research\_reports/RRA2680-1.html> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014XC0731(01)&from=PL> [↑](#footnote-ref-2)